

Direction Internet et Utilisateurs

Récépissé de déclaration n° 18-0305

Je soussigné atteste par le présent récépissé de déclaration enregistré sous le n° 18-0305 que :

- par le dossier complet de demande reçu le 17 avril 2018,
- l'entreprise Jack telecom, sise 12 RUE DE WISSEMBOURG, 67000 STRASBOURG, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Strasbourg sous le numéro 752 508 804 ;
- a déclaré à l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes son intention de...
 - exploiter des réseaux de communications électroniques ouverts au public
 - fournir le service téléphonique au public
 - fournir d'autres services de communications électroniques
- sur la zone de couverture couvrant une zone géographique...
 - supérieure à un département
 - inférieure ou égale à un département
 - exclusive en outre-mer
- et s'est vu attribuer le code opérateur JACK.

La déclaration ainsi enregistrée ne confère pas au déclarant l'ensemble des droits auxquels un opérateur peut prétendre en vertu du code des postes et communications électroniques. En effet, l'accès à des droits tels que le recours au règlement de différends ou les droits de passage sont conditionnés par l'exercice effectif d'une activité. De même, l'obtention de ressources en fréquences ou en numérotation est soumise au respect de conditions d'utilisation particulières.

Le code opérateur attribué est susceptible d'être exigé pour la mise en œuvre de certains traitements techniques entre opérateurs de communications électroniques.

Le déclarant est soumis au code des postes et communications électroniques, notamment aux obligations définies dans l'article L. 33-1¹.

Fait à Paris, le **17 AVR. 2018**

Olivier DELCLOS



¹ Un guide des droits et des obligations des opérateurs et fournisseurs de services est téléchargeable à l'adresse suivante : http://www.arcep.fr/uploads/tx_gspublication/guide-juridique-crip2007.pdf.